

## Parcours tumultueux d'une Société musicale

Le 23 mai 1866, le conseil municipal décide d'ouvrir un cours de musique qui : *"...serait un moyen de moralisation de la jeunesse à laquelle elle offrirait une agréable distraction"*. Il achète huit instruments de musique (2 cornets, 1bugle ou contralto si  $\flat$ , 2 altos, 2 barytons et 1 trombone). Aîné Ory, professeur de musique, dispense ses cours à ses jeunes élèves.

Le 2 juin 1867, la fanfare obtient son 1er prix (médaille d'argent) au concours d'orphéons, de musiques d'harmonie et de fanfares à Saint-Germain-du-Bois. Elle acquière rapidement une grande réputation. Elle joue, comme chaque année, le bal de la fête pour la St Claude et celui du 14 juillet.

Le 5 avril 1899, de nouveaux statuts sont approuvés et Jules François Nabot est installé dans ses fonctions comme directeur. Après la loi sur les associations de 1901, les esprits s'échauffent dans une période de troubles politico-religieux qui précèdent la loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Le directeur, facteur des postes de la commune mais aussi secrétaire de mairie, prend parti et manigance. Le conseil demande son déplacement.



Le 11 juin 1905, jour de la fête patronale qui se tenait au champ de foire, le maire interdit à la fanfare de jouer sur la place et demande la restitution de tout le matériel, instruments et partitions, le montant de la caisse ainsi que la restitution de la clé de la salle de musique.

Le 20 juin, la municipalité fait part à la Société que si elle ne se conforme aux décisions du conseil municipal, elle poursuivra celle-ci devant les tribunaux.

Le 24 juin, le président Claude Vincent Dausse, dit Eugène, écrit au préfet : *"...que la Société a toujours fonctionné sans interruption, que ses instruments ont toujours été réparés et bien entretenus, qu'elle a augmenté son matériel par des achats de vaisselle et des décors de théâtre et que sa caisse est prospère"*. Mais la municipalité refuse que la Société se produise pour le 14 juillet.

Le 9 juillet, le président s'insurge à nouveau en renvoyant une lettre au préfet : "...Depuis sa fondation, la fanfare a toujours solennisé la fête nationale de la façon la plus éclatante et pris l'initiative d'un banquet populaire et l'organisation de jeux divers, bals et feux d'artifice". Le préfet ne prenant pas partie, elle décide d'organiser un banquet dans sa salle de répétition et d'organiser des jeux : "...comme le mât de cocagne, des courses pédestres, des courses en sac et au seau, colin-maillard, en distribuant aux vainqueurs des prix en nature provenant de dons" et de donner gratuitement un bal. L'affaire s'envenime et va devant les tribunaux qui rendent un jugement contre tous les membres de la fanfare.



La Société est finalement dissoute le 20 juin 1906, mais le 11 novembre, à la demande du lieutenant de la subdivision des sapeurs-pompiers, une nouvelle société musicale est créée qui devient la *Société de musique municipale des pompiers*. La société musicale s'arrêtera avec la guerre de 1914-1918.

Le 30 juillet 1927, le maire Auguste Lajeunesse demande la restitution des instruments de musique en menaçant de poursuivre ceux qui ne les rapporteraient pas.

Le 6 avril 1929, une *Société de Musique* est à nouveau créée par l'instituteur, mais sous conditions : "... les quelques instruments en mauvais état qui restent de ceux achetés par la commune en 1866, lors de la formation de la première société, pour que ces instruments et ceux provenant d'achats faits par les précédentes sociétés, la bannière provenant de don, la musique, les décors de théâtre et tout le matériel dont elle dispose lui appartiennent entièrement et qu'elle n'en dépende en aucune façon de la municipalité, mais à condition, en cas de dissolution, rien de tout ce qui précède, ne soit vendu, ni partagé entre ses membres et que tout soit inventorié et déposé à la mairie pour être remis à la nouvelle société qui pourra être reformée, décide en outre que, pour l'établissement de ses statuts, la nouvelle Fanfare d'Arlay pourra fixer son siège à la maison commune".

La fanfare qui était dirigée probablement par l'instituteur Robert Barbier continuera de jouer jusqu'en 1939. L'instituteur, mobilisé au mois de septembre 1939, sera fait prisonnier en septembre 1940 et décèdera le 23 mai 1943. Son nom est porté sur le monument aux morts. Ainsi s'achèvera la vie de la Société musicale qui ne se relèvera jamais de ses cendres.

Jean-Louis Vauchez